

Déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI) 1/3

Introduction :

Paluel-Marmont Capital, prend en compte les indicateurs des principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement. Le rapport ci-dessous couvre la période de référence du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour la société de gestion.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Éléments de mesure	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explications	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	1. Emissions de GES	Emissions de GES Scope 1	0,54 tCO2e	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Bilan carbone au niveau de la société de gestion. L'indicateur est calculé sur la base de la donnée la plus récente. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer progressivement le bilan carbone des participations.
		Emissions de GES Scope 2	1,46 tCO2e	N/A		
		Emissions de GES Scope 3	18 tCO2e	N/A		
		Emission de GES Total	20 tCO2e	N/A		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone – tCO2e/k€ CA	0,008 tCO2e/k€ CA	N/A		
3. Intensité des émissions de GES des entreprises investies	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements – tCO2eq/€m de revenus	3 904tCO2eq/€m	N/A	<ul style="list-style-type: none"> Seules les sociétés bénéficiaires avec un bilan carbone sont prises en compte (3 sociétés sur 4 réalisent un bilan carbone). 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les sociétés bénéficiaires dans la réalisation de leur premier bilan carbone. 	
4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – %	0%	0%	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'exclusion sectorielle qui restreint les possibilités d'investissement dans les entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles. 		
5. Part de la production et de la consommation d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	N/A	N/A			

Déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI) 2/3

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Éléments de mesure	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explications	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions de gaz à effet de serre (GES)	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0	0	<ul style="list-style-type: none"> Secteurs à fort impact climatique : agriculture, sylviculture, pêche, industries extractives, industries manufacturières, production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur, d'air conditionné et d'eau, assainissement, gestion des déchets, dépollution, construction, commerce ou réparation d'automobiles, transport et entreposage et activités immobilières. Pas d'investissement dans ces secteurs en 2023. 	
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	N/A	N/A		
Eau	8. Consommation d'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi	N/A	N/A		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée – t/€m investi	N/A	N/A		

Déclaration relative aux principales incidences négatives (PAI) 3/3

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Éléments de mesure	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explications	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – %	0%	0%	<ul style="list-style-type: none"> Politique d'exclusion qui restreint les possibilités d'investissement dans les sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. 	<ul style="list-style-type: none"> Partage de notre code de conduite groupe aux sociétés bénéficiaires. La société de gestion est signataire de la charte parité France Invest.
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations – %	N/A	N/A		
	12. Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements – %	N/A	N/A		
	13. Mixité au sein du conseil d'administration	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres – %	N/A	N/A		
	14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées – %	0%	0%		

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les PAI sur les facteurs de durabilité

Afin d'identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives de sa chaîne de valeur Paluel-Marmont Capital a réalisé en 2023, une **matrice de double matérialité**.

Le concept de double matérialité a pour objectif de clarifier le reporting extra-financier en prenant en compte les questions de durabilité des activités d'une entreprise, d'un point de vue à la fois interne et externe. Il faut d'une part examiner l'incidence de la dégradation de l'Environnement (économique, social, naturel) sur l'activité de l'entreprise (« financial materiality »), et d'autre part mesurer l'impact de l'activité de l'entreprise sur ces mêmes conditions (impact materiality »). C'est une double relation de cause à effet. Cet exercice a permis de prioriser les enjeux ESG au niveau de la société de gestion mais également au service de nos parties-prenantes.

Notre objectif est de construire un chemin vers la durabilité. Pour cela, nous croyons qu'il ne peut pas y avoir de succès dans une stratégie ESG isolée et que la collaboration avec nos parties-prenantes est nécessaire pour maximiser l'impact de nos actions ESG et prévenir les risques.

Nos engagements ESG sont donc au service de nos parties-prenantes et correspondent à trois ambitions fondamentales :

1. Nous agissons pour le climat
2. Nous plaçons l'humain au cœur de notre projet d'entreprise
3. Nous nous engageons à être un partenaire de confiance

Politiques d'engagement

Notre conviction est que dans un monde financiarisé, il est nécessaire d'orienter l'économie vers des missions porteuses de sens qui contribuent à la création de valeur collective.

Nos **engagements ESG** sont donc au **service de nos parties-prenantes** et correspondent à **trois ambitions fondamentales** :



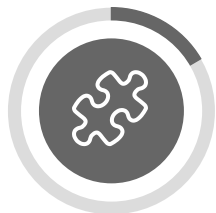
Agir pour le climat

Transformer notre activité afin de limiter son impact sur le changement climatique et préserver les territoires



L'humain au cœur du projet

Créer des emplois locaux durables pour enrichir les territoires à long terme

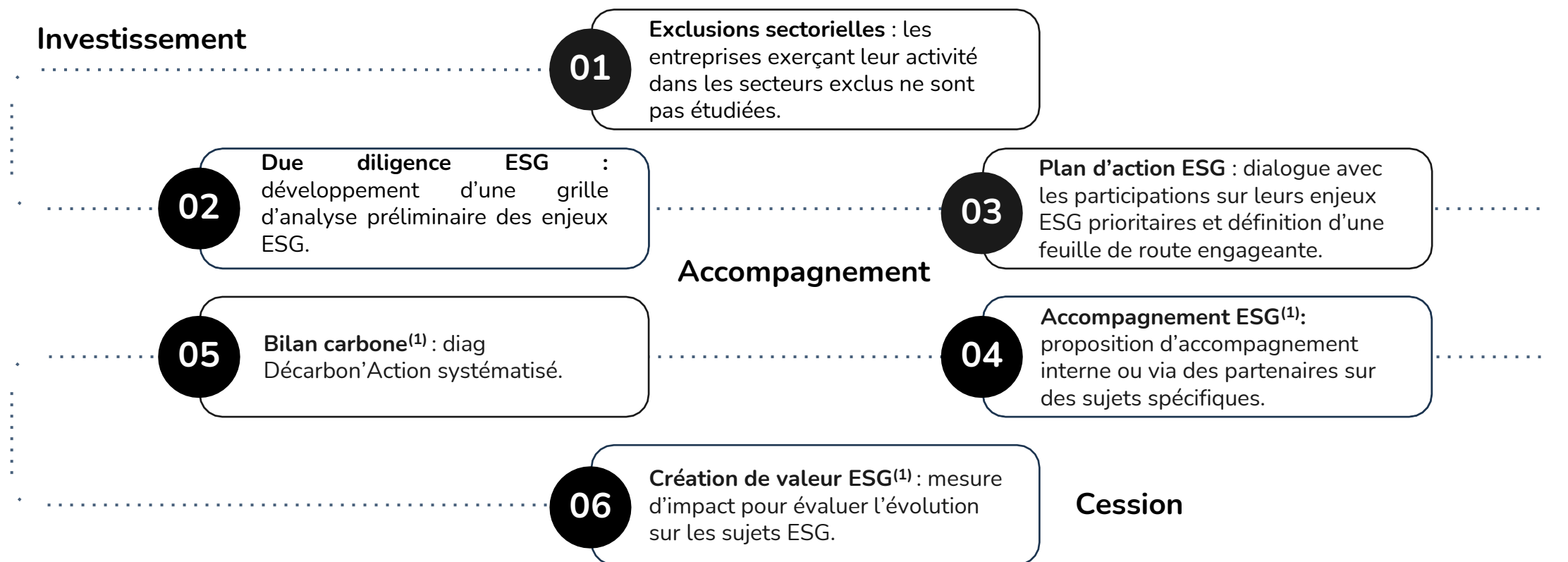


Partager et valoriser nos actions

Faire progresser les standards et les meilleurs pratiques du secteur par l'exemple de notre action

L'ESG dans notre démarche d'investissement

Favoriser une création de valeur durable et pérenne



Références aux normes internationales

Paluel-Marmont Capital se conforme aux réglementations ESG actuelles et futures en matière de reporting, de respect des droits de l'homme et de l'environnement. Nous nous efforçons de nous aligner avec les standards et référentiels connus aux niveaux européen et mondial, y compris et entre autres :

- Les 10 principes du pacte mondial des Nations Unies
- La loi Sapin II de lutte contre la corruption
- Les Conventions Fondamentales de l'OIT
- Les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU pour 2030
- Les 30 articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- La Réglementation Européenne sur la Protection des Données personnelles
- La charte d'engagement France Invest des investisseurs pour la croissance
- Le règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)
- La Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions de 2008 et la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel de 1997
- L'Accord de Paris sur le climat